 PROCES VERBAL

SYNTHESE ET AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 JUILLET 2016

**Présents :** Jacques Barthes, Eloïse Zafra, Raymond Calvet, Guy Pous, Eliane Fourcade, Nathaniel Pachet, Marie Borruso

**Absents :** Laurence Rousselin, Arnaud Bissiere, Raynald Villain, Jean-Michel Cases

**Secrétaire de séance :** Eliane Fourcade

**ORDRE DU JOUR**

* Contrat de fortage sous conditions suspensives – Société BOURNET. [027-107]
* Vente des parcelles AD12 et AD13 – Société BOURNET. [027-108]

*Approbation du Conseil Municipal du 14 Juin 2016: A l’unanimité des membres présents.*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

**Délibération concernant la mise à jour du contrat de fortage sous conditions suspensives concernant la Société BOURNET**

Il est convenu que la présente convention est consentie et acceptée moyennant une redevance forfaitaire de fortage due par l’Exploitant au Propriétaire. Cette redevance sera réglée au 1er Janvier de chaque année d’exploitation.

Toutes les conditions d’exploitation sont précisées sur le contrat de fortage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d’accepter le contrat de fortage sous conditions suspensives,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce contrat.

**Adopté à l’unanimité des membres présents**

**Délibération concernant la vente des parcelles AD12 et AD13 à la Société BOURNET**

En effet, la société BOURNET souhaite l’extension de son exploitation après le 15 juin 2022.

Dans son extension, la société BOURNET demande à la Commune de Lesquerde d’acquérir les parcelles AD12 et AD13 pour des raisons de sécurité.

* Section A – Parcelle 12, d’une contenance de 4535 m²
* Section A – Parcelle 13, d’une contenance de 71 m²

Soit une contenance totale de 4 606 m².

Le service des Domaines consulté a évalué ces terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

**DECIDE** de céder les parcelles AD12 et AD13 à la SAS BOURNET ET FILLE, au prix proposé par le service des domaines.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette cession en tant que représentant de la Commune.

**Adopté à l’unanimité des membres présents**

**AFFAIRES DIVERSES**

* L’association art et manière propose de pratiquer des cours de YOGA durant la période estivale. Le Conseil Municipal autorise cette pratique tous les mardis de 18h00 à 20h00 à la salle des fêtes. Cette activité commencera à compter du mardi 2 août.
* Les inscriptions pour la fête du 13 août doivent être distribuées. Les propositions de menus ont été demandées au traiteur NEGRE.

Fin de la séance du Conseil Municipal à 19h45.

A Lesquerde, Monsieur Le Maire

Le 18 juillet 2016 Jacques BARTHES